

« Les parents sont d'importants partenaires. Ce sont eux qui ont le plus d'influence sur leur jeune enfant et leur participation active est essentielle. » - Mark Ross (1975)

Dépistage systématique des
DÉFICIENCES
AUDITIVES CHEZ
LES NOUVEAU-NÉS
Guide à l'intention des parents

Qu'est-ce que le dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés?

Le dépistage systématique des déficiences auditives chez les nouveau-nés est un service offert aux nourrissons de moins de six mois qui sont nés ou qui vivent au Manitoba.



Pourquoi est-il nécessaire d'effectuer le dépistage des déficiences auditives auprès de mon bébé dès sa naissance?

Dès la naissance, la plupart des bébés sont capables d'entendre la voix de leurs parents et les bruits ambiants. La capacité d'audition est extrêmement importante en ce qui concerne le développement du langage et l'apprentissage. Les bébés qui ont des déficiences auditives doivent passer du temps dans des endroits qui les incitent à utiliser le langage. Leur capacité d'apprendre en dépend. C'est pourquoi il est si important de découvrir les déficiences auditives peu après la naissance. Cela donne aux familles et aux professionnels de la santé le temps de déterminer le meilleur moyen d'aider ces enfants à apprendre le langage et de faire en sorte que ceux-ci puissent éviter les retards ou les difficultés relativement à la communication, à l'école et au développement social.



Comment s'effectue le dépistage des déficiences auditives?

Un professionnel de la santé spécialisé effectuera un test de dépistage des déficiences auditives dans les deux oreilles de votre bébé. Ce test est rapide et ne comporte aucun risque. Un ordinateur fait jouer des sons doux dans les oreilles de votre bébé au moyen d'une sonde à embout souple et mesure la manière dont ses oreilles réagissent aux bruits afin de déterminer si son audition est normale. Bon nombre de bébés dorment pendant l'examen. Vous pouvez aussi les allaiter ou les tenir dans vos bras. Le test de dépistage est le plus efficace lorsque votre bébé est calme et qu'il dort.



Que se passe-t-il si mon bébé ne passe pas avec succès le test de dépistage?

Si les résultats de votre bébé au premier test de dépistage sont insatisfaisants et indiquent qu'un renvoi chez un spécialiste est nécessaire, votre bébé devra subir un deuxième test. Celui-ci aura lieu soit avant votre départ de l'hôpital, soit peu après dans un établissement communautaire. Le deuxième test de dépistage est effectué à l'aide d'un processus différent. Si les résultats du deuxième test indiquent que vous devez consulter un spécialiste, un rendez-vous sera fixé pour que votre bébé subisse un examen de l'audition chez un audiologiste. Un audiologiste est un spécialiste qui assure le repérage et le traitement des pertes auditives chez les enfants. Il est essentiel que vous vous présentiez à ce rendez-vous. Les enfants dont les pertes auditives sont repérées tôt dans la vie sont mieux en mesure de développer la parole et le langage, ainsi que les compétences de lecture et les aptitudes sociales. Toutes ces composantes sont importantes pour le cheminement scolaire et la santé globale.



Que se passe-t-il si mon bébé a une perte auditive?

À peu près deux bébés sur mille présentent une déficience auditive à la naissance. Si une perte auditive est diagnostiquée chez votre bébé, l'audiologiste vous renseignera sur le type de perte dont il s'agit, sur les sons que votre bébé pourra entendre et sur ceux qu'il pourrait ne pas entendre. L'audiologiste expliquera aussi comment la perte auditive pourrait avoir des répercussions sur le développement de la parole et du langage. De plus, il vous mettra en contact avec les ressources et les services qui ont trait au développement de la communication.



Est-il possible qu'une perte auditive survienne plus tard au cours de la vie de mon enfant?

Environ trois à quatre enfants sur mille subiront une perte auditive avant l'âge de cinq ans. Cela peut avoir des répercussions en ce qui concerne leur apprentissage du langage et de la lecture, leur cheminement scolaire et leur développement social. Si vous avez des préoccupations au sujet de l'audition ou du développement de la parole ou du langage de votre enfant, il est important de consulter un audiologiste pour qu'il effectue une évaluation de son audition. S'il est déterminé à la naissance de votre bébé qu'il risque de développer une perte auditive, vous devez porter une attention particulière à son audition et à son développement langagier. Vous pouvez le faire en vérifiant que ses réactions aux sons et au langage sont appropriées compte tenu de son âge.

Jalons du développement de la parole, du langage et de l'audition

Voici quelques signes à surveiller qui vous indiqueront si votre enfant entend normalement. Si votre enfant n'a pas acquis les jalons attendus pour son âge, vous devriez consulter son médecin ou un audiologiste.

De la naissance à 3 mois, est-ce que l'enfant :

- gazouille?
- pleure de façon différente pour des besoins différents?
- vous sourit?
- sursaute en entendant des bruits forts?
- est apaisé ou calmé par une voix familière?

De 4 à 6 mois, est-ce que l'enfant :

- babille et diversifie son babillage?
- produit des sons en réponse à ceux de l'adulte?
- aime les jeux de cache-cache?
- tourne les yeux vers une source de son?
- réagit à la musique ou aux jouets qui font du bruit?

De 7 à 12 mois, est-ce que l'enfant :

- salue avec la main?
- réagit à son nom?
- vous fait savoir ce qu'il veut en employant une combinaison de sons et gestes, comme montrer du doigt?
- commence à suivre des instructions simples (p.ex., où est ton nez)?
- localise correctement les sons en tournant la tête vers le son?
- écoute quand on lui parle?

De 12 à 18 mois, est-ce que l'enfant :

- utilise des mots communs et fait de petites phrases?
- aime qu'on lui lise des histoires?
- peut désigner les parties de son corps ou les images d'un livre?
- vous regarde en face quand il vous parle?

Les jalons du développement de la parole, du langage et de l'audition sont reproduits ici avec l'autorisation d'Orthophonie et Audiologie Canada. www.oac-sac.ca

De 18 à 24 mois, est-ce que l'enfant :

- comprend plus de mots qu'il ne peut en dire?
- dit deux mots ensemble?
- pose des questions simples (p. ex., c'est quoi)?
- prend son tour de parole dans une conversation?

De 2 à 3 ans, est-ce que l'enfant :

- fait des phrases de trois mots ou plus la plupart du temps?
- comprend des concepts différents (p. ex., dans/sur; en haut/en bas)?
- peut suivre des consignes verbales en deux parties (p. ex., va chercher le livre et mets-le sur la table)?
- répond à des questions simples (p. ex., où est l'auto)?
- participe à des conversations brèves?

De 3 à 4 ans, est-ce que l'enfant :

- raconte des histoires brèves ou parle de ses activités quotidiennes?
- s'exprime en phrases avec une grammaire semblable à l'adulte?
- s'exprime généralement avec clarté pour qu'on puisse le comprendre?
- vous entend lorsque vous l'appellez d'une autre pièce?
- écoute la télévision au même volume que les autres?
- répond à des questions variées?

De 4 à 5 ans, est-ce que l'enfant :

- prononce la plupart des sons du langage correctement?
- participe à la conversation et la comprend même en présence de bruit de fond?
- reconnaît les enseignes courantes (p. ex., le panneau d'arrêt)?
- fait des rimes?
- entend et comprend la plupart de ce qui se dit à la maison et à l'école?
- écoute et répète une histoire, et pose des questions et répond aux questions sur l'histoire?

Où puis-je obtenir plus de renseignements?

Pour obtenir plus de renseignements sur le dépistage universel des troubles de l'audition chez le nouveau-né, ainsi que sur les réactions appropriées aux sons et au langage, visitez le site

www.gov.mb.ca/health/unhs/index.fr.html